

# PERMANENCES

d'information juridique  
dans le département de l'Ain

- 📍 **Ambérieu-en-Bugey - Pôle Agora Services**  
04 74 35 30 97 - 1er et 3ème jeudis du mois
- 📍 **Belley - Palais de justice**  
04 79 81 23 05 - 1er jeudi du mois
- 📍 **Bourg-en-Bresse - Maison de justice**  
04 74 14 01 40 - Tous les jours
- 📍 **Bourg-en-Bresse - Palais de justice**  
04 26 37 73 00 - Lundis matins (sans RDV)
- 📍 **Gex - Point d'Accès au Droit**  
04 50 41 35 86 - 1er et 3ème lundis du mois
- 📍 **Montluel - Maison France Services**  
04 78 06 39 37 - 2ème vendredi du mois
- 📍 **Nantua - Palais de justice**  
07 71 54 10 66 - 2ème mardi AM du mois
- 📍 **Pont-de-Veyle - Maison France Services**  
06 23 83 30 59 - 4ème mardi AM du mois
- 📍 **Trévoux - Mairie**  
06 23 83 30 59 - 2ème jeudis du mois
- 📍 **Valserhône - Maison France Services**  
07 71 54 10 66 - 2ème mardi M du mois
- 📍 **Vonnas - Pôle des services publics**  
06 23 83 30 59 - 4ème mardi M du mois



**Permanences en visioconférence :**  
Dans toutes les structures France Services du département de l'Ain



Retrouvez tous nos services et les coordonnées de professionnels sur notre site : [www.cdad-ain.fr](http://www.cdad-ain.fr)

## Comprendre le CDAD en toute simplicité



Un CDAD est à votre disposition  
dans votre département



Le CDAD vous **informe de vos droits et vos devoirs** (pension alimentaire, expulsion locative, tutelle etc)



Si vous avez un problème de droit **vous pouvez demander l'aide** du CDAD. (Divorce, licenciement, conflits de voisinages etc)



Le CDAD travaille avec **plusieurs professionnels**. (avocats, notaires, huissiers de justice, associations etc)



Le CDAD vous aide **gratuitement**

## VOTRE CDAD

CDAD de l'Ain  
34 cours de Verdun  
01000 Bourg-en-Bresse  
04 74 140 140  
[contact@cdad-ain.fr](mailto:contact@cdad-ain.fr)

[www.cdad-ain.fr](http://www.cdad-ain.fr)

  
**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Service d'aide et de  
conseils 100% gratuit*



Création - Impression [www.idcom-crea.fr](http://www.idcom-crea.fr) - Ne pas jeter sur la voie publique.



## Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Ain

CONNAITRE ET EXERCER  
VOS DROITS ET DEVOIRS

[www.cdad-ain.fr](http://www.cdad-ain.fr)



## L'accès au droit

Connaître ses droits et obligations, être en mesure de les exercer, est un **besoin essentiel** pour chaque individu et un élément fondamental du pacte social.

Si l'adage selon lequel « nul n'est censé ignorer la loi » est couramment utilisé, la complexité du droit, son évolution rapide et son caractère spécialisé ne permettent pas toujours de le comprendre en détail.

Si la loi réprime, **elle a aussi pour objectif de protéger les citoyens** dans une fonction de régulation des rapports sociaux

**Faciliter l'accès au droit de tous, notamment des personnes les plus fragiles, est un objectif permanent du ministère de la justice.** L'accès au droit a été consacré par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle comme composante du service public de la justice

Les 101 conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) du territoire national recensent, impulsent et coordonnent les actions pour l'accès au droit, au bénéfice de tous.

Les partenaires qui animent des permanences de proximité au sein de structures d'accès au droit (points et relais d'accès au droit, maisons de justice et du droit) sont **au contact direct des usagers afin de répondre à leurs besoins dans tous les champs juridiques de la vie quotidienne** (famille, travail, consommation, logement etc.)

Cette brochure vous donnera les repères nécessaires pour vous adresser à l'interlocuteur dont vous avez besoin pour **l'obtention d'informations juridiques et de conseils dans vos démarches.**



## CE QU'IL FAUT SAVOIR



1

### Pour qui ?

Pour chaque personne, quels que soient ses revenus, son lieu de vie, son âge, son sexe, sa nationalité etc.

3

### Où ?

- Dans un point d'accès au droit (PAD)
- Dans un relais d'accès au droit (RAD)
- Dans une maison de justice et du droit (MJD)

En résumé, dans un espace neutre, confidentiel et de proximité

5

### Avec qui ?

Avocats - Notaires - Huissiers de justice - Préfectures  
Collectivités locales - Associations - Médiateurs  
Conciliateurs - Délégués du défenseur des droits  
écrivains publics - Agents d'accès au droit - etc



2

### Pourquoi ?

Pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches

4

### Comment ça marche ?

- Contactez le conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de votre département
- Un premier entretien d'écoute et d'orientation
- Une consultation juridique avec un professionnel du droit ou une information juridique (avec une association par exemple).

6

### Quand ?

- À tout moment pour être informé de ses droits
- Avant, pendant ou après une procédure judiciaire

